

# CONSEIL MUNICIPAL DE LAVILLEDIEU

## *Compte rendu de la séance du Mardi 11 mai 2010 de 20h30*

L'an deux mil dix et le mardi dix mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en Mairie, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. Gérard SAUCLES, Maire**. Mme. Juliette IMBERT est élue secrétaire de séance.

12 <u>Présents</u> :	AUZAS Françoise, GINESTE Paul PASTRE Colette	AUZAS Xavier IMBERT Juliette, SAUCLES Gérard,	CHARRE Cyril, LEPINE Madeleine TALLON Jean,	GADAIX Gérard, PAGES Patrice, VERNET Odette.
5 <u>Absents</u> :	PASTRE Michel POT Laurent RIFFARD Fabrice ROUHANI Denis	ayant donné pouvoir à ayant donné pouvoir à ayant donné pouvoir à et JULIEN Armelle	LEPINE Madeleine, TALLON Jean, SAUCLES Gérard,	

### **COMPTE RENDU de la SEANCE du 6 AVRIL 2010 :**

Approuvé à l'unanimité

### **Délibération n°31 : ACQUISITION DE TERRAINS POUR LA NOUVELLE STATION D'EPURATION DE L'AUZON**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir les parcelles ci-après appartenant à M. Mme. SEVENIER René de Villeneuve-de-Berg, pour un montant total de **55 000 €** en vue de l'implantation de la future station d'épuration :

- parcelle cadastrée	D 602	de	4 855 m2
- parcelle cadastrée	D 603	de	3 725 m2
- parcelle cadastrée	D 616	de	170 m2
- parcelle cadastrée	D 617	de	10 205 m2
- parcelle cadastrée	AH 113	de	1 112 m2
- parcelle cadastrée	AH 114	de	<u>903 m2</u>
	T O T A L	=	<b>20 970 m2</b>

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à sa réalisation.

**Délibération n°32 : APPROBATION DE LA DEUXIEME MODIFICATION  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)  
ZONE AUI ET CREMATORIUM**

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-13 à L 123-19,
  - Vu la délibération en date du 23 février 2006 approuvant le P.L.U.,
  - Vu la délibération en date du 28 février 2008 approuvant la première modification du P.L.U.,
  - Vu la délibération en date du 2 février 2010 approuvant la première modification simplifiée du P.L.U.,
  - Vu l'Arrêté municipal n°2010-021 du 15 février 2010 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du projet mis à disposition du public du 8 mars 2010 au 8 avril 2010,
  - Vu l'avis favorable de M. Hervé MONCHAUX, Commissaire Enquêteur,
- Considérant que le projet est prêt à être approuvé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'approuver le dossier de la deuxième modification du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ;
- dit que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Lavilledieu et à la Sous-Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans un journal diffusé dans le Département).

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à sa réalisation.

**Délibération n°33 : DEMANDE DE SUBVENTION  
POUR LES TRAVAUX DE PREPARATION DE  
CREATION D'UN CREMATORIUM  
AU TITRE DE LA DOTATION DE DEVELOPPEMENT RURAL  
(DDR) DE L'ETAT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le plan de financement et la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la D.D.R.:

	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>
- Achat du terrain PERDOUX	31 320.08	- Subvention DDR Etat (35% du HT)	109 449.49
- Raccordement au gaz GRDF	25 000.00		
- Modification n°2 du PLU	5 137.66		
- Travaux de voirie par SATP	29 830.00		
- Extension réseau assainissement	200 000.00		
- Bureau Service Public 2000	3 500.00		
- Pub. appel à candidatures DSP	2 925.10		
- Divers, imprévu et A.M.O.	15 000.00		
<b>T O T A L Dépenses HT</b>	<b>312 712.84</b>		
	<u>TVA</u>	- Solde à la charge de la Commune	<u>264 555.06</u>
<b>T O T A L Dépenses TTC =</b>	<b>374 004.56</b>	<b>T O T A L Recettes =</b>	<b>374 004.56</b>

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à sa réalisation.

**Délibération n°34 : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 28 HEURES HEBDOMADAIRES EN REMPLACEMENT DU POSTE ACTUEL DE 17h30 PAR SEMAINE A COMPTEUR DU 1<sup>ER</sup> AOUT 2010**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant l'augmentation de la charge de travail du service administratif, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 28 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire
- 2 – de supprimer à compter du 1<sup>er</sup> août 2010, le poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe de 17h30 hebdomadaires créé par délibération du 28 octobre 2008,
- 3 – de créer à compter du **1<sup>er</sup> août 2010** un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, échelle 3 de rémunération, de **28 heures** hebdomadaires,
- 4 – l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- 5 – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 6 – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune,

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à sa réalisation.

**Délibération n°35 : DECISION MODIFICATIVE n° 1 DU BUDGET M49 - 2010**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux réajustements suivants :

Section d'INVESTISSEMENT :

- \* **Total des DEPENSES = 0 €**
- . Opération 105 Station d'Épuration du Bourdarie (lits de séchage) Article 21532 = + 20 000 €
- . Opération 111 Extension la Condamine Article 21532 = - 20 000 €

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à sa réalisation.

## **Délibération n°36 : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter, les subventions ci-après dans le cadre du budget primitif 2010. Ce vote s'est effectué à l'unanimité moins 3 abstentions (AUZAS F. IMBERT J. TALLON J.) sachant que des élus, membres d'associations, n'ont pris part ni au débat ni au vote, à savoir :

Association ACCA (SAUCLES G.), Association Amicale Sapeurs Pompiers (AUZAS X.),

Association APATPH (GINESTE P., IMBERT J. PASTRE C., POT L., SAUCLES G., VERNET O.),

Association Automne Villadéen (AUZAS F., IMBERT J., PASTRE C., SAUCLES G., VERNET O.),

### 1 – ASSOCIATIONS NON VILLADEENNES :

- ADAPEI :	80.00 €
- Don du sang :	80.00 €
- Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) :	1 100.00 €
- Moelle partage & vie :	80.00 €
- Orchestre harmonie du Teil (25 août) :	300.00 €
- Prévention routière (école primaire) :	150.00 €
- Resto du cœur :	80.00 €
- S.P.A. (1 824 habitants x 0,83 €) :	1 513,92€
- Hand AUBENAS (8 enfants) :	80,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>3 463,92 €</b>

### 2 – ASSOCIATIONS VILLADEENNES :

- ACCA (chasse) :	250.00 €
- ADMR :	200.00 €
- Amicale boule villadéenne :	500.00 €
- Amicale sapeurs pompiers :	500.00 €
- Amicale sapeurs pompiers (centenaire) :	200,00 €
- Amicale S.P. Apéritif du 30/04/10 :	150,00€
- Amicale du personnel :	100.00 €
- Amicale Laïque :	1.300.00 €
- APATPH :	800.00 €
- APATPH (journée du handicap) :	100,00 €
- Ardech 'Joie :	100.00 €
- Automne villadéen :	450.00 €
- Barry pétanque :	500.00 €
- BMX riders :	600.00 €
- Entente des Chasseurs :	150.00 €
- Fight Club :	0.00 €
- FNACA :	125.00 €
- Football club Berg-Auzon :	500.00 €
- Football club Berg-Auzon (Fête votive) :	1 000.00 €
- Gym féminine :	100.00 €
- Gym pour tous :	150.00 €
- JS Berg-Helvie (foot 25 € x 20 enfants) :	500.00 €
- Karting Club Villadéen :	100.00 €
- Les Enfarinés :	300.00 €
- Les Enfarinés (costumes et spectacle 07) :	200.00 €
- Loisirs et détente :	150.00 €
- Office du Tourisme Berg et Coiron :	100.00 €
- Padevin : (pas de dossier) :	100.00 €
- Récréativité :	300.00 €
- Récréativité (achat goélette) :	50.00 €
- Sud 07 music : (pas de dossier) :	0.00 €
- Côté cour (Théâtre) :	200.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>9 775,00 €</b>

TOTAL DES SUBVENTIONS 13 238.92 € POUR UN BUDGET DE 17864 €.

LA DIFFERENCE DE 4 625.08 € SERA ATTRIBUEE SUR PROJET.

## **Délibération n°37 : CONVENTION D'INDEMNISATION DUE PAR L'ETAT A LA COMMUNE POUR LA REFECTION DE LA PORTION RN102 (Rond Point sud RN102 à Montfleury entre les P.K. 28.100 et 28.600) TRANSFEREE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à représenter la commune dans cette affaire, d'accepter le transfert de l'ex RN 102 et l'indemnité correspondante d'un montant de **68 500 €**.

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à sa réalisation de cette opération.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Jean TALLON rend compte au Conseil Municipal :
  - . des visites des stations d'épuration de Livron (15 000 équivalent habitants) et de Chomérac (4 000 équivalent habitants). La réflexion se poursuit quant à la filière du traitement des boues à définir pour la future station de Lavilledieu.
  - . les travaux de mise en œuvre de la fibre optique se terminent. Ils devraient permettre le dégroupage des lignes Télécom cet été et les internautes pourraient bénéficier dès lors, d'une baisse des prix des abonnements fixés par les différents opérateurs.
  
- Gérard GADAIX fait part à l'assemblée :
  - . de l'effondrement d'un vieux mur communal situé en bordure de la voirie du quartier Giraudens près de la propriété de M. Jean REYNAUD.
  - . des dégradations et des incivilités de plus en plus fréquentes autour des écoles.
  - . du ralentissement de la vitesse des véhicules sur l'ancienne voie royale suite à la pose de coussins berlinois (ralentisseurs).
  - . de la mise en place prochaine des abris bus au carrefour de la stèle (RN 102).
  
- Françoise AUZAS demande au Maire quand sera connu le bilan des relevés vitesses du nouveau dispositif installé entre les deux écoles. Elle craint que les travaux de réaménagement réalisés dernièrement de la route départementale 224 de Lussas soient insuffisants pour faire réduire la vitesse trop importante des véhicules.
  
- Odette VERNET regrette que la météo n'ait pas permis le fleurissement envisagé de la commune et s'inquiète également des incivilités qu'il pourrait subir par la suite.
  
- Le Maire, Gérard SAUCLES conclut cette séance en informant les élus et le public :
  - . du recensement de la population fixé par l'INSEE du 20 janvier au 19 février 2011
  - . de l'inventaire effectué des biens de l'église appartenant à la commune et dont certaines œuvres devraient faire l'objet d'une restauration.
  - . que le clocher va certainement nécessiter des travaux de confortement.
  - . que l'expertise relative aux différentes fissures apparentes de l'église aura lieu le 31 mai prochain.
  - . que l'appel d'offres du marché public de la construction de la cantine et de l'école maternelle aura lieu avant l'été. Ces travaux restent toutefois conditionnés aux subventions attendues des différents partenaires institutionnels.

**La présente séance est ainsi levée à 22 heures 30.**

**Fait et affiché à Lavilledieu, le 12 mai 2010  
Conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT**

*Le Maire,*  
**Gérard SAUCLES**